

**20DIS10**

RESSOURCES HUMAINES

# LE CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

## Contexte

Outil incontournable de régulation des ressources humaines pour les établissements et services oeuvrant dans le secteur, le recours au contrat à durée déterminée nécessite maîtrise du cadre législatif et conventionnel et appréhension de ses enjeux par ses utilisateurs.

## Objectifs / Compétences visées

- Acquérir les connaissances nécessaires à la rédaction et au suivi du contrat à durée déterminée.
- Sécuriser le recours au contrat à durée déterminée

## Contenu

- Les cas de recours aux contrats à durée déterminée**
- Le régime juridique des contrats à durée déterminée**
  - La forme du contrat et les clauses obligatoires
  - Le calcul de la période d'essai
  - La notion de durée déterminée du contrat
  - Le renouvellement
  - La fin du contrat à durée déterminée (rupture anticipée, indemnités)
  - La succession du contrat à durée déterminée et les délais de carence
- La situation du salarié en contrat à durée déterminée**

## Date - Lieu

8 octobre 2020 - 14h00 -17h00  
**Classe virtuelle**

## Durée

3h00

## Tarif

140 € - Adhérent  
175 € - Non-adhérent

## Public

Equipe de direction, responsables et gestionnaires RH, personnel administratif

## Pré-requis

Aucun

## Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance de présentation et d'échanges collectifs  
Support transmis aux participants

Animation en visio-conférence via l'outil Teams  
Disposer d'un ordinateur avec connexion internet et son. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont  
Assistance technique et pédagogique

## Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettent de préciser ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.

Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

## Intervenante

Catherine AUDIAS, consultante, formatrice en management des associations de l'action sociale, experte en droit et ressources humaines

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable